

Observation 73 du 28/02/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Brion en raison du provisionnement totalement insuffisant au regard d'un coût réel de démantèlement:

« Le pétitionnaire s'engage à provisionner un montant minimal à savoir 85 000€ par éolienne ».

Somme largement insuffisante au regard des devis fournis par des sociétés ou même par J-Y Grandidier (ancien président de France Energie Eolienne, président fondateur de Valorem) lors de son audition devant la commission de l'Assemblée Nationale du 7 mai 2019 qui reconnaît que 100.000€ voire 150.000€ minimum devraient être prévus.

Pour cette raison, merci de rendre un avis défavorable

Eric MARTINET